

À l'attention des clubs girondins,
Mesdames, Messieurs les Président(e)s,
Mesdames, Messieurs les Enseignant(e)s,

PROCÉDURE UV4

Afin de valider leur engagement à l'UV4, il est désormais obligatoire pour les candidat(e)s au passage de grades 1er et 2ème Dan de participer à un stage CS / Arbitrage :

Le texte :

L'engagement personnel pour le 1er Dan sera pour le candidat : une participation à un stage de commissaire sportif et également à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition officielle, en tant que commissaire sportif, se déroulant sur deux demi-journées organisées par l'OTD dont il dépend. Un commissaire sportif et/ou arbitre départemental en activité obtiendra cette UV par équivalence.

L'engagement personnel pour le 2e Dan sera pour le candidat : une participation à un stage d'arbitrage et également à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition officielle, en tant qu'arbitre, se déroulant sur deux demi-journées organisées par l'OTD dont il dépend.

Un arbitre Départemental en activité obtiendra cette UV en équivalence.

Modalités de participation au stage :

- **Inscription sur extranet obligatoire pour participation au stage.**
- Licence 2022/2023 et judogi blanc sur le tapis lors du stage avec stylo et bloque notes.
- **Formation arbitre / CS effectuée par l'enseignant(e) obligatoire.**
- Passeport signé par l'enseignant concernant le titre de commissaire sportif et/ou arbitre de club.
- Tenue civil correct (pantalon foncé et le haut de couleur sobre/blanc) lors des convocations au comité (encadrement animation/compétition).
- Minimum de 10 stagiaires (sinon le stage pourra être annulé)

Les candidats au 1^{er} Dan, n'ayant pas commencés leur grade (ceux qui n'ont aucune UV, UV1 kata, ou UV2 technique de validés au 31.08.2022)

- Devront faire un stage CS, inscription extranet obligatoire, plusieurs dates seront proposées par la commission d'arbitrage avec des secteurs différents.
- Participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition officielle, en tant que commissaire sportif, se déroulant sur deux demi-journées (réunies en une seule afin de faciliter l'organisation). Cette participation sur convocation se fera par le comité en fonction des possibilités de l'organisation.

Les candidats au 2^{ème} Dan, n'ayant pas commencés leur grade (ceux qui n'ont aucune UV, UV1 kata ou UV2 technique de validés au 31.08.2022)

- Devront faire un stage d'arbitrage, inscription extranet obligatoire, plusieurs dates seront proposées par la commission d'arbitrage avec des secteurs différents.
- Participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition officielle, en tant qu'arbitre, se déroulant sur deux demi-journées (réunies en une seule afin de faciliter l'organisation). Cette participation sur convocation se fera par le comité en fonction des possibilités de l'organisation.

Convocation à l'encadrement d'une manifestation officielle : Le comité expédiera les convocations aux candidats de l'UV4 **qui auront validé leur participation à un stage CS ou arbitrage** et de l'ancienneté de ce stage. Les convocations seront envoyées aux candidats sur leur adresse mail au moins 15 jours avant la date concernée, sans réponse du candidat et en cas d'absence le jour de la convocation, il perdra le bénéfice de l'ancienneté du stage et sera à nouveau convoqué dès qu'une possibilité se présentera.

Validation UV4 : L'UV 4 : sera signée sur le passeport par le formateur d'arbitrage/CS présent ou le responsable de la CODG si le candidat satisfait à sa mise en situation.

Cette validation sera enregistrée par la Commission d'organisation départemental des Grades et transmis à la CORG de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

Dérogations :

- 2^{ème} Dan : Un arbitre Départemental en activité obtiendra cette UV en équivalence.
- 1^{er} Dan : Un commissaire sportif et/ou arbitre départemental en activité obtiendra cette UV par équivalence.

Certains lieux ne sont pas encore définis, si des clubs veulent se porter volontaires, qu'ils se rapprochent de la commission d'arbitrage.

Les dates des stages proposées sont :

Dates	Lieux	Horaires	Intervenants
8 octobre 2022	Dojo de Lormont	14h00/17h30	LE DONNE R / DELAGE JP / GAUFICHON P OU REMPLAÇANT
5 novembre 2022	À définir	9h00/12h30	DELAGE JP / GAUFICHON P OU REMPLAÇANT
17 décembre 2022	Dojo de Lormont	9h00/12h30	BEATI R / GAUFICHON P OU REMPLAÇANT
7 janvier 2023	À définir	9h00/12h30	DELAGE JP / GAUFICHON PA OU REMPLAÇANT
8 janvier 2023	Sainte Eulalie	9h00/12h30	GUILLAUD JN / GAUFICHON P OU REMPLAÇANT
4 février 2023	À définir	9h00/12h30	DELAGE JP / GAUFICHON P OU REMPLAÇANT
18 mars 2023	Dojo de Lormont	9h00/12h30	BÉATI R / DELAGE JP / GAUFICHON P OU REMPLAÇANT
29 avril 2023	À définir (possibilité 2 lieux)	9h00/12h30 14h30/18h00	BÉATI R / GAUFICHON P OU REMPLAÇANT
13 mai 2023	Dojo de Lormont	9h00/12h30	CAMBLOU R / GAUFICHON P OU REMPLAÇANT

Les informations complémentaires sur les lieux seront envoyées ultérieurement.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout complément d'information.
Bien cordialement.

P/O La Commission d'Arbitrage
P/O La commission d'organisation départemental des Grades
Comité de Judo Gironde